



AUGUSTE BORDET



1595

Campagne contre l'Allemagne du 2 août 1914 au 15 avril 1919.

Auguste Louis Maurice BORDET, né le 27 avril 1892 à la Boissière de Montaigu, cultivateur, fils de Jean Baptiste BORDET, 36 ans, cultivateur au Pont Leger de la Boissière de Montaigu, et d'Ernestine Héloïse Angéline ROY, 35 ans, son épouse, cultivatrice.

Auguste a les cheveux châtain foncés, les yeux marron, le front vertical, le nez rectiligne, le visage rond, il mesure 1,85 mètre, cicatrice de coupure à la joue droite.

Décédé à la Chapelle Largeau le 30 janvier 1961.

Inscrit sous le N° 34 de la liste cantonale de Montaigu.

Incorporé au 132^{ème} Régiment d'Infanterie du 10 octobre 1913, arrivé au corps le dit jour et immatriculé sous le N° 7995, soldat de 2^{ème} classe.

Parti aux armées le 3 août 1914.

Evacué blessé le 29 septembre 1914 à Woëvre (Meuse) par éclat d'obus multiples au 2 membres inférieurs, sur l'hôpital complémentaire N° 6 de Romans, sorti le 14 octobre 1914 et rejoint son corps aux armées.

Passé au 106^{ème} Régiment d'Infanterie le 20 mars 1915.

Evacué malade (Gastro entérite) le 29 juillet 1915, entre le dit jour à l'hôpital temporaire de Martigny les bains, sortie le 21 septembre 1915 et rentre le dit jour à l'hôpital N° 12 de Neufchâteau, sorti le 24 septembre 1915 et entrée le dit jour à l'hôpital militaire d'Amélie les Bains, sortie le 9 octobre 1915 et entré à l'hôpital bénévole N° 35 à Léré, sorti le 1^{er} novembre 1915 avec une permission de 7 jours.

Rejoint le dépôt le 13 novembre 1915.

Passé dans la réserve de l'armée active le 1^{er} octobre 1915.

Maintenu sous les drapeaux par décret de mobilisation général du 1^{er} août 1914.

Blessé au cours d'une permission, le 25 janvier 1916 (luxation de l'épaule gauche), entré le dit jour à l'hôpital N° 42 de la Roche sur Yon, sorti le 29 mars 1916 et entré le dit jour à l'hôpital du dépôt des convalescents N° 2 de la Roche sur Yon.

Affecté à la réserve du 57^{ème} Régiment d'Infanterie de Rochefort.

Mis en congé illimité de démobilisation le 13 avril 1919.

Certificat de bonne conduite accordé.